

Intervention de Marie-Françoise PEROL DUMONT
16 novembre 2009
Réunion des Conseillers généraux de France

Mes chers collègues,

Le département est un élément constitutif de notre République et de notre identité nationale. C'est sa force, mais aussi sa faiblesse, en raison d'une définition géographique, pouvoir rejoindre le chef lieu depuis n'importe quel point en moins d'une journée de cheval, définition qui, fruit de l'histoire, est prétexte à le brocarder aujourd'hui comme un anachronisme de notre édifice institutionnel.

Il s'agit bien là d'un prétexte, avancé depuis de nombreuses années par des maîtres penseurs de gauche comme de droite, qui rêvent de réorganiser la France, en laissant leur trace dans l'histoire, à l'égal des Constituants. Mais la vraie question qui se pose à nous, n'est-elle pas de répondre aux exigences d'une société moderne, marquée par la fracture sociale et territoriale, en attente de toujours plus de proximité et d'une organisation en accord avec l'aspiration de nos concitoyens à agir local et penser global, ce que nous faisons au quotidien.

Le moins que l'on puisse dire est que le projet de réforme sur lequel le Bureau de l'ADF, unanime, a souhaité que nous débattions aujourd'hui ne tient aucun compte de ces exigences. La présence massive des Conseillers généraux représentant la quasi-totalité de la France métropolitaine, et même des DOM, atteste que cette rencontre répond à une attente et à un besoin de débat démocratique qui a très largement fait défaut dans l'élaboration du texte, déposé désormais devant le Sénat.

Ce débat démocratique nous concerne tous ici, en tant qu'élus, mais, contrairement à ce que l'on voudrait nous faire croire, il concerne également, très directement, nos concitoyens.

Comme bon nombre des mes collègues. Présidents de Conseils généraux, j'ai pris l'initiative d'effectuer depuis le mois d'octobre, le tour des cantons de mon département pour présenter les orientations de la réforme aux élus municipaux, mais également aux responsables d'associations et aux socioprofessionnels. Et ils sont de plus en plus nombreux à participer à ces réunions, sans doute en raison de la montée de la médiatisation que connaît le projet, à laquelle l'ADF a largement contribué.

Leurs inquiétudes rejoignent largement les nôtres quand ils comprennent qu'après l'achèvement de l'asphyxie financière des Conseils généraux qui les contraindra à renoncer à leurs politiques choisies, la réforme porte en germe la disparition progressive des communes et des départements, ou leur « évaporation » pour reprendre la formule d'Edouard BALLADUR.

Oui, ils sont inquiets du risque de voir disparaître ce lien privilégié qu'ils entretiennent avec leurs élus, fins connaisseurs des besoins et des attentes des citoyens, comme fins connaisseurs des arcanes administratives. Ils sont inquiets du risque de voir disparaître le soutien que leur apportaient les seules collectivités impliquées dans le maintien du lien social. Ils sont inquiets de la déshumanisation grandissante de la société qui se profile au motif de sa prétendue modernisation.

Ne nous y trompons pas, ce débat n'est pas un débat qui n'intéresse que les élus, arqueboutés sur la défense de leurs pouvoirs et de leurs supposés privilèges. C'est un débat démocratique de fond sur la place et le rôle des territoires et de leurs élus dans l'organisation décentralisée de la

République, organisation décentralisée voulue par le premier gouvernement de François MITTERRAND, désormais inscrite à l'article 1er de la Constitution et que nous nous sommes tous appropriée.

Cette analyse, je le pense, nous est très largement commune, mes chers collègues, et s'il peut exister une ligne de clivage entre nous, elle ne se situe pas sur ce point entre droite et gauche, mais plutôt entre départements urbains et départements ruraux, en raison de leur différence de démographie, de dynamisme économique et de ressources financières.

Car la France n'est pas un bloc monolithique, elle est le fruit d'une évolution qui l'a construite au fil des siècles dans la diversité. Il n'est bien évidemment plus question de définir les contours de son administration à la règle et au crayon, et la nécessité de s'adapter à l'environnement européen et au fait urbain est une évidence qui s'impose à nous.

Pour autant, je m'interroge sur le sens d'une vision politique qui envisage l'évolution de nos institutions, pour nécessaire qu'elle soit, sans avoir au cœur de ses préoccupations le principe d'égalité territoriale et donc d'égalité d'accès de nos concitoyens aux services.

Développement culturel et sportif, offre de transports publics, accès au haut débit et à la téléphonie mobile, accueil de la petite enfance... la liste est longue des services que les départements se sont efforcés d'apporter à leurs populations, et qui ont permis d'enrayer la métropolisation galopante et d'inverser la spirale de la déprise démographique rurale. Ce sont tous ces services qui sont aujourd'hui plébiscités par les populations, lesquelles se tournent naturellement vers nous dès qu'un service est défaillant.

L'exemple de la TNT en est l'illustration la plus récente : le passage au tout numérique laissera devant un écran noir de 500 000 à 1 million de téléspectateurs, en fonction des différentes estimations. D'ores et déjà, ce sont les départements que France Télé Numérique interpelle directement pour financer les compléments nécessaires à une couverture universelle, sachant que nous serons les premiers sollicités par les foyers privés de télévision.

Or, c'est bien à l'Etat de garantir une égalité d'accès de tous les Français à l'audiovisuel, pour lequel, au demeurant ceux-ci s'acquittent d'une taxe perçue à l'échelon national.

Contrairement aux apparences, nous ne nous sommes pas avec la TNT, éloignés du sujet de la réforme des collectivités locales. Nous sommes même au cœur du débat, puisque le projet est fondé sur des présupposés, largement diffusés pour justifier la réforme : l'enchevêtrement des compétences qui rendrait illisible l'action des collectivités locales, le trop grand nombre d'échelons administratifs de la France, le coût trop élevé des élus locaux et de leurs politiques.

- Concernant l'enchevêtrement des compétences, les collectivités locales ne se sont pas emparées de tous les domaines d'intervention à cause de la clause générale de compétences. C'est pour l'essentiel l'Etat qui les y a contraintes en se dégageant d'actions relevant de sa compétence, ou en les invitant fermement à cofinancer, par exemple, grandes infrastructures, politiques de santé, nouvelles technologies de l'information, et nous retrouvons ici la TNT à laquelle je faisais précédemment allusion.

Aussi, serait-il judicieux que la réforme des collectivités locales intègre prioritairement un chapitre sur les relations Etat, collectivités locales, faute de quoi le prétendu « millefeuille » décrié perdurera. Sauf à

ce que la perte de toute marge de manœuvre financière pour les départements ne les contraigne à renvoyer systématiquement l'État vers ses propres responsabilités pour qu'il les assume seul, ce qu'à mon sens nous devrions faire dès aujourd'hui.

- Quant à l'organisation administrative de la France, elle-ci n'est pas plus complexe que l'organisation administrative de l'Allemagne, l'Italie, l'Espagne ou la Belgique. Cette contre-vérité est assénée par certains depuis des années avec une telle force de conviction qu'elle a fini par s'imposer dans les esprits ; il convient de dénoncer cette allégation fallacieuse.

Maintenant que le dispositif du texte nous est connu, cet argument est d'autant plus savoureux que c'est une véritable complexification du paysage institutionnel qui nous est promise avec l'arrivée des métropoles et des communes nouvelles...

- Dernier argument, les coûts : les élus coûteraient cher, mais la vérité est que le montant de leurs indemnités représente autour de 0,3 % des budgets de fonctionnement et que ce coût est globalement inférieur à celui des autres pays européens ! Par ailleurs, la création des élus territoriaux, avec la suppression au final de 3 000 Conseillers généraux et régionaux, loin de générer des économies, contribuera nécessairement à augmenter les coûts, puisque ces élus siégeant dans 2 assemblées pourront difficilement avoir une activité professionnelle, ils devront donc être indemnisés en conséquence et être couverts par un régime de retraite !

Au delà, cette stigmatisation des élus locaux me paraît constituer une grave dérive démocratique, concernant des mandats dont les indemnités sont fixées par les lois et règlements et qui de surcroît font l'objet d'un

vote des Assemblées élues. Cette transparence me semblerait devoir être de mise à tous les niveaux de notre République, y compris au plus haut !

Nous savons tous, chers collègues, que la stigmatisation des élus du peuple s'est le plus souvent inscrite dans des périodes sombres de notre histoire et cette dérive populiste m'interpelle.

- Enfin, les collectivités territoriales seraient dépeniées et gaspilleraient l'argent public : à l'heure où nombre d'entre nous bâtissent dans la plus grande difficulté leurs orientations budgétaires pour 2010, cette assertion pourrait prêter à sourire, tant elle est outrancière.

La réalité est que nous sommes confrontés à l'explosion de la quasi-totalité de nos dépenses d'intervention sociale, APA, handicap, enfance, RSA, symptomatiques d'une société vieillissante et en crise, dépenses qui, nul ne me contredira, devraient relever, à l'évidence, de la solidarité nationale.

Mais, l'Etat, exsangue, se dispense sans vergogne d'assumer en la matière ses responsabilités, légales, voire constitutionnelles, nous laissant une ardoise à supporter de plus en plus lourde chaque année.

La structure de nos recettes avec une autonomie fiscale limitée, qui sera réduite à peau de chagrin avec la suppression de la taxe professionnelle, aggrave cette situation. A compter de 2010, notre seule marge de manœuvre sera l'impôt local sur les ménages, dont nous dénonçons depuis de trop nombreuses années l'injustice et l'obsolescence.

Oui, une réforme fiscale est nécessaire, mais il faut tout poser sur la table, y compris et surtout le tepa et le bouclier fiscal, et ne pas se contenter de supprimer la TP et d'inventer une taxe carbone.

Dans le contexte actuel, nous sommes tous dans l'obligation de rogner sur nos interventions, aussi nécessaires soient elles. Vous conviendrez qu'il est pour le moins paradoxal que nous nous retrouvions aujourd'hui contraints à faire, nous même, le tri entre nos compétences légales et nos compétences choisies, alors qu'à bon droit, nous réclamons tous, ou presque, le maintien de la clause de compétence générale qui nous permet de répondre aux besoins spécifiques de nos territoires.

La perversité de la machine qui cherche à nous broyer est telle qu'à y regarder de près, nous devons tous être atteints du syndrome de Stockholm, nous conduisant, contraints et forcés, à nous soumettre à nos bourreaux !

Pour autant, nous avons pris toute notre part au plan de relance de l'économie, non en raison du remboursement anticipé de la TVA qui n'était au mieux qu'une carotte, mais parce que nous sommes des élus républicains et responsables qui privilégient l'intérêt collectif sur toute autre considération.

Et l'État sait bien que nous sommes, toutes collectivités locales confondues, de véritables amortisseurs de crise par le poids de nos investissements, qui représentent 73% des investissements publics pour seulement 11% du déficit public. Mais, il est vrai que nous sommes, nous, dans l'obligation de voter nos budgets en équilibre et que nous ne pouvons laisser filer les déficits !

Le projet de texte dont le Parlement est saisi ne fait aucun cas des propositions patiemment élaborées par l'ADF au cours de ces dernières années et qui ont bien souvent fait l'objet d'une approbation unanime des sensibilités politiques. Je salue, pour cela, le travail remarquable accompli par notre collègue, Michel DINET, Président du Conseil général de Meurthe et Moselle.

En supprimant la clause de compétence générale, ce texte gouvernemental transforme les élus en commis de l'Etat, ne disposant d'aucune autonomie de choix, seulement chargés de distribuer des prestations sociales, dont le barème et les conditions d'octroi seront définis nationalement.

En instaurant des Conseillers territoriaux, ce texte invente une espèce de surhomme ou surfemme, sûrement génétiquement modifiée, qui devra tout à la fois gérer les arrêts de transport scolaire et les nids de poule sur les réseaux routiers, être de super assistantes sociales sur un territoire de 20 000 à 25 000 habitants, accompagner artisans, commerçants et entreprises et assister aux réunions culturelles et sportives de leur secteur, avoir une vision prospective à 15 ou 20 ans sur l'évolution stratégique, sociologique, technologique, économique d'une région, connaître les arcanes des différents fonds européens et pour finir, siéger au sein d'une infinité de conseils, commissions, comités, conseils d'administration. Ce n'est pas sérieux et vous le savez bien.

Ce texte enfin met en place un mode de scrutin tout a fait singulier au regard de notre tradition républicaine, qui a suscité d'extrêmes réserves du Conseil d'Etat quant au respect de l'égalité et de la sincérité des suffrages découlant de son application, et qui fait déjà les délices des constitutionnalistes.

L'invention de ces élus hybrides et le recours à ce mode de scrutin relèvent exclusivement, et chacun le sait, du subterfuge électoral pour reprendre par un tour de passe passe ce qui risque d'être à nouveau perdu dans les urnes.

A l'évidence ce texte est marqué du sceau de la recentralisation comme en atteste le rôle dévolu aux préfets, il signe la fin des politiques de

solidarité entre les hommes et les territoires qui sont l'essence même de notre action.

A l'évidence la démocratie locale ne sortira ni grandie, ni modernisée d'une telle réforme et il appartient à chacun d'entre nous, en son âme et conscience, au delà de son obédience politique, de prendre toute la mesure de la régression démocratique et sociale qu'elle porte en germe pour la France.

*sous la présidence de
M. Lebaron*

Je veux espérer qu'ensemble, au delà des appartenances partisans, dans le prolongement du travail que nous avons effectué au sein de l'ADF ces dernières années, nous serons capables de nous opposer à ce projet et de faire valoir nos propositions pour une démocratie locale renouvelée.

Si tel n'était pas le cas, soyez assurés de la détermination du groupe majoritaire à le combattre avec force et vigueur tant il est contraire à l'intérêt de nos concitoyens.

Marie-Françoise PEROL DUMONT

Seul le prononcé fait foi